VIVRE PLANIFIER CONSTRUIRE *Ensemble* LE GRAND MONTRÉAL

Les événements marquants de la CMM 2008

JANVIER

Mise en place d'un programme d'aide financière pour l'élaboration de plans directeurs régionaux des équipements de traitement des matières organiques et des résidus ultimes

Dépôt du *Bilan de la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (2006-2007)*

FÉVRIER

Approbation de l'entente concernant le partage du déficit du métro pour la période 2007-2011

Présentation des recommandations de la Communauté devant la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale pour le renouvellement de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*

MARS

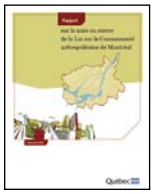

Dépôt du rapport de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*

MAI

Annonce du financement de 17 projets dans le cadre du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu

LES Montérégiennes

Tenue du premier colloque sur les Montérégiennes organisé par la Table de concertation du Mont-Royal en partenariat avec la Communauté

JUIN

Adoption d'une proposition visant un nouveau partage des compétences pour la planification du développement du territoire métropolitain par la Communauté

SEPTEMBRE

Renouvellement du cadre de financement des grappes métropolitaines pour la période 2008-2010

OCTOBRE

Début des travaux du comité de travail des élus sur la gouvernance et le financement du transport collectif métropolitain

Tenue du Colloque international sur les meilleures pratiques de traitement et de valorisation des matières résiduelles

Lancement du *Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*

Lancement du *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013*

Tenue de la première rencontre des 4C réunissant des élus de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Communauté urbaine de Lyon et de la Communauté urbaine de Bordeaux

NOVEMBRE

UQÀM

Tenue du colloque «Vers 2025 : Bilan et perspectives de la Communauté métropolitaine de Montréal», organisé par l'Université du Québec à Montréal

Grappe des technologies propres

Financement du dossier d'affaires de la grappe des technologies propres

Lancement de l'Observatoire Grand Montréal

DÉCEMBRE

Adoption du règlement sur l'assainissement des eaux

TRANSPORT

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

13

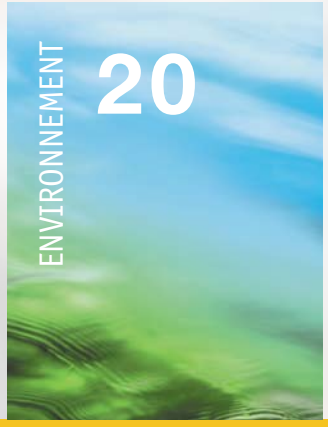

LISEZ LE MOT DE NOS PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

NE MANQUEZ PAS LES ÉLUS DU GRAND MONTRÉAL EN ENTREVUES

4 Qui sommes-nous ?

5 **Entrevue avec M. Gérald Tremblay et M. Massimo Iezzoni**
Transformer les tensions utiles en projet de société

9 **Table ronde avec les représentants des cinq secteurs de la Communauté**
Renforcer l'image du Grand Montréal à travers un projet métropolitain commun

13 **L'Observatoire Grand Montréal**
Dossier

16 **Entrevue avec Mme Francine Senécal**
Commission de l'aménagement

18 **Entrevue avec M. Robert Charland**
Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances

20 **Nouveau règlement sur l'assainissement des eaux**
Dossier

22 **Entrevue avec M. André Boileau**
Commission de l'environnement

24 **Les équipements métropolitains**
Saviez-vous que ?

25 **Logement social et abordable**
Dossier

28 **Entrevue avec M. Paul Larocque**
Commission du logement social

30 **Entrevue avec M. Michel Kandyba**
Commission du transport

32 **Entrevue avec M. Jean-Robert Grenier**
Comité consultatif agricole

34 Les 82 municipalités

36 La CMM en chiffres

38 Les membres du conseil

39 Les membres du comité exécutif

Qui sommes-nous ?

La CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement qui exerce plusieurs compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal.

En 2008, la Communauté métropolitaine de Montréal regroupait 3,6 millions d'habitants répartis sur le territoire de 82 municipalités, soit plus de 4 360 kilomètres carrés. Son budget annuel était de 93 M$ de dollars.

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs de son territoire. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués. La présidence de la Communauté métropolitaine de Montréal est assurée par le maire de Montréal.

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable

OBJECTIF

Rejoindre les 10 meilleures régions nord-américaines

PROJET

Développer des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile

LES 7 CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ :

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal et
président de la Communauté

M. Massimo Iezzoni
Directeur général
de la Communauté

Entrevue avec M. Gérald Tremblay et M. Massimo Iezzoni

Transformer les tensions utiles en projet de société

On parle de plus en plus de l'importance de réfléchir au développement urbain en tenant compte d'une dynamique de métropolisation. Concrètement, que veut-on dire par dynamique de métropolisation et comment cela se traduit-il dans le cas du Grand Montréal ?

Gérald Tremblay : Parler de métropolisation signifie qu'on ne doit plus penser notre développement en fonction des vieilles oppositions qui faisaient en sorte que des municipalités voisines s'affrontaient pour assurer leur développement respectif. La mobilité des personnes et des activités économiques ainsi que la compétitivité des grandes régions urbaines à l'échelle internationale demandent qu'on travaille ensemble au développement des 82 municipalités qui composent le Grand Montréal. La métropolisation est également un phénomène qui implique plusieurs éléments : l'économie, la démographie, la gouvernance, l'environnement, la culture et la cohésion sociale. En effet, pour assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal, tous ces éléments doivent être perçus comme des facteurs interreliés. À ceci s'ajoute également un ensemble de principes qui nous poussent de plus en plus à travailler dans une perspective de développement durable pour les générations futures.

Massimo Iezzoni : La création de la Communauté métropolitaine de Montréal, en janvier 2001, témoigne de cette évolution dans la manière de penser notre développement. Prenons, à titre d'exemple, le travail accompli sur le plan du transport collectif. En 2007, la Communauté signait avec le gouvernement du Québec une entente historique sur le partage du déficit du métro afin d'améliorer l'équité de son financement à l'échelle métropolitaine. Dans la foulée de cette entente, qui reconnaît pour la première fois le métro comme un équipement stratégique pour le développement social, économique et durable du Grand Montréal, un comité de travail réunissant des élus des cinq secteurs géographiques de la Communauté a débuté ses travaux, en 2008, pour pousser plus loin les réflexions en matière de gouvernance et de financement du transport collectif métropolitain. En ce qui a trait à l'aménagement du territoire, une nouvelle proposition quant à un nouveau partage de cette compétence a également vu le jour, en 2008, grâce à la volonté commune des élus du Grand Montréal de travailler ensemble au développement harmonieux de la région.

La notion de « tension utile au développement » est souvent évoquée comme une source d'inspiration pour la définition des outils de planification métropolitains. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Gérald Tremblay : J'appelle « tension utile » les problématiques de développement qui nous poussent à reconnaître les enjeux, à trouver des solutions adaptées et à agir collectivement selon une vision commune. L'important, c'est de bien identifier ces tensions utiles de façon à les transformer, par la suite, en projet de société. À titre d'exemple, la présence sur le territoire du Grand Montréal de 120 000 ménages défavorisés consacrant plus de la moitié de leur revenu à se loger et d'une clientèle de plus en plus fragilisée au sein des logements sociaux a incité la Communauté à travailler de façon encore plus soutenue à ce dossier. Après avoir fait l'objet d'un processus de consultation publique, un *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013* a été adopté en 2008. Munie de ce plan d'action, la Communauté peut maintenant mobiliser plus adéquatement tous les acteurs qui interviennent pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus démunies de notre société. N'oublions pas que la Communauté joue un rôle important en matière de développement du logement social et abordable sur son territoire puisque, d'année en année, près de la moitié de son budget total y est consacré. Depuis 2001, la Communauté a ainsi déboursé plus de 300 M$ pour le financement des habitations à loyer modique (HLM) et des programmes de Supplément au loyer, d'AccèsLogis et de Logement abordable Québec.

Massimo Iezzoni : Il en va de même pour l'environnement. Les nombreux impacts liés à l'enfouissement des déchets et à la gestion des matières résiduelles ont poussé la Communauté à réfléchir à une vision intégrée du traitement et de la valorisation des matières recyclables, des matières organiques et des résidus ultimes. D'un point de vue plus opérationnel, la Communauté a mis en place, en janvier 2008, un programme d'aide financière pour l'élaboration de plans directeurs régionaux pour le traitement des matières organiques et des résidus ultimes. Ainsi, les cinq secteurs géographiques du Grand Montréal peuvent réfléchir de façon plus approfondie aux équipements à mettre en place. Pour favoriser leur réflexion, un Colloque international sur les meilleures pratiques de traitement et de valorisation des matières résiduelles a également été organisé à l'automne 2008. Ce fut l'occasion pour quelque 300 participants d'entendre une trentaine de conférenciers en provenance d'Europe, des États-Unis et du Canada. Par ailleurs, cette question de la gestion durable des déchets a, une fois de plus, donné l'occasion aux élus de la Communauté de démontrer les

avantages de la concertation à l'échelle métropolitaine et de cette nouvelle façon de gérer les dossiers. En effet, c'est d'une seule voix que se sont faites les représentations métropolitaines devant la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale dont le mandat était de réfléchir au renouvellement de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

On fait souvent référence aux notions d'attractivité et de compétitivité lorsqu'on veut justifier l'existence d'un organisme comme la Communauté métropolitaine de Montréal. Ceci paraît toujours un peu abstrait et éloigné des préoccupations des citoyens. Croyez-vous que cette impression soit justifiée ?

Gérald Tremblay : Au contraire, les actions de la Communauté peuvent avoir des répercussions très concrètes pour les citoyens. Parler d'attractivité, c'est aussi parler de qualité de vie. Pour offrir un environnement sain à l'ensemble des citoyens des 82 municipalités du Grand Montréal, la Communauté a notamment adopté un nouveau règlement sur l'assainissement des eaux en remplacement des 56 règlements qui existaient préalablement sur le territoire métropolitain. Après des années de travaux, ce nouveau règlement assurera un même niveau de protection environnementale à l'ensemble de la population. Les actions de la Communauté en matière de développement économique, dont celles ayant trait

au financement des grappes économiques métropolitaines et à l'innovation, permettent de dynamiser les secteurs économiques de pointe et d'assurer le développement efficient de la région. Par conséquent, parler de compétitivité, c'est également parler du développement de l'offre d'emploi et de l'accroissement de la richesse pour les citoyens du Grand Montréal.

Massimo Iezzoni : Le rapport de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, déposé au cours de l'hiver 2008, a d'ailleurs reconnu l'importance du rôle joué par la Communauté en matière de développement. Les pistes de réflexion qui y sont exposées ont, entre autres, servi d'assise à un colloque organisé, en novembre de la même année, par le département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM. Ce colloque a permis de tracer le bilan de la Communauté et de préciser les prochains défis qui nous attendent.

Toutefois, le rôle de la Communauté ne semble pas toujours être bien compris...

Massimo Iezzoni : En effet, on nous fait souvent cette remarque. À cet égard, la publication d'un bulletin intitulé *Perspective Grand Montréal* ainsi que la mise en ligne de deux outils informatiques interactifs et performants, soit l'*Observatoire Grand Montréal* et le *Tableau de bord sur le suivi du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*, devraient favoriser une meilleure compréhension de notre rôle et des dossiers métropolitains.

À court et à moyen termes, quels dossiers occuperont le devant de la scène ?

Gérald Tremblay : Les dossiers environnementaux devraient occuper une place importante dans les travaux de la Communauté, notamment avec le développement d'une vision stratégique pour la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts, la poursuite des réflexions sur les équipements de traitement et de valorisation des matières résiduelles à implanter et la révision du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* suite à l'adoption prochaine, par le gouvernement du Québec, d'une nouvelle politique en ce domaine. Nous allons également travailler au lancement de nouvelles grappes. En plus de la grappe des technologies propres déjà annoncée, deux autres grappes sont aptes à entreprendre les démarches de mobilisation menant à la mise en place de leur secrétariat, soit la grappe du bioalimentaire et celle du transport urbain avancé. Une fois connue la position du gouvernement en matière d'aménagement métropolitain, ce dossier devrait aussi se traduire par des gestes concrets pour mieux aménager notre territoire.

Dans l'exercice de nos différentes compétences, nos principes d'action resteront toutefois les mêmes, à savoir : développer une plus grande équité et solidarité à l'échelle du Grand Montréal afin d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens dans une optique de développement durable qui prend en compte l'ensemble des considérations économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Partager ses compétences pour une meilleure gouvernance

La CMM joue un rôle de planification, de coordination et de concertation pour assurer une meilleure qualité de vie. Celle-ci est tributaire d'un aménagement du territoire respectueux des milieux de vie et ancré dans le développement durable, d'une croissance économique harmonieuse, d'une organisation efficace des transports, de la préservation d'un environnement sain et des besoins à satisfaire en matière de logement social.

Une nouvelle collaboration se prépare depuis la création de la CMM. Les élus prennent ensemble des décisions constructives pour l'avenir de la région métropolitaine. À cet égard, il faut saluer leur volonté de favoriser une approche consensuelle, notamment en matière de transport et d'aménagement.

La CMM compte différentes réalisations à son actif en 2008, propices à la cohésion. De nombreux défis sont au rendez-vous en 2009 pour promouvoir une véritable dynamique métropolitaine. La participation des élus de la région demeure essentielle pour assurer la mobilisation nécessaire au développement de notre métropole.

NATHALIE NORMANDEAU
Vice-première ministre
Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Québec

Renforcer l'image du Grand Montréal
à travers un projet métropolitain commun

Table ronde avec les représentants des cinq secteurs de la Communauté

La Communauté métropolitaine de Montréal a été créée pour répondre à des enjeux liés à la compétitivité et à l'attractivité du Grand Montréal à l'échelle internationale, mais également pour favoriser l'émergence d'une vision commune à l'échelle régionale. Comment s'articulent ces deux objectifs dans les travaux de la Communauté ?

Gilles Vaillancourt, maire de Laval : Depuis quelques années, tous les économistes s'entendent pour dire que les aires métropolitaines sont devenues les points d'ancrage géographiques du développement économique mondial. Désormais, la compétition économique se joue moins entre les municipalités d'une même région, mais beaucoup plus entre les grandes régions métropolitaines. Dès 2005, la Communauté s'est dotée d'une stratégie de développement économique adéquate pour relever les défis de cette mondialisation et bien se positionner à l'échelle internationale. Cette stratégie s'inscrit toutefois dans un système où les composantes municipales, régionales, nationales et internationales sont interdépendantes. Bien que tournée vers l'international, elle doit aussi prendre en compte des considérations locales et régionales. À titre d'exemple, pour assurer la compétitivité du Grand Montréal à l'échelle internationale, un des axes privilégiés a été l'élaboration d'une stratégie de l'innovation à l'échelle régionale. Pour ce faire, la Communauté s'est notamment associée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et à Développement économique Canada. Il en va de même pour la stratégie de développement des grappes économiques métropolitaines dont le cadre de financement a été renouvelé en 2008, et ce, jusqu'en 2010.

Claude Gladu, maire de Longueuil : Pour demeurer compétitive à l'échelle internationale, la Communauté doit également assurer, voire rehausser, son attractivité. Cette attractivité s'appuie, là encore, sur des considérations locales et régionales. En effet, nos infrastructures de transport ou celles liées à l'assainissement de l'atmosphère, à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des matières résiduelles doivent non seulement répondre aux normes internationales, mais aussi démontrer une vision novatrice. De plus, si le Grand Montréal souhaite devenir l'une des plaques tournantes de l'économie mondiale, il lui faut être à la hauteur de ses ambitions en termes de qualité de vie, de milieu bâti et d'aménagement. Ce sont là des compétences stratégiques dont la Communauté s'acquitte conjointement avec les municipalités et les acteurs du milieu. Plus précisément, mentionnons qu'en matière d'aménagement un nouveau partage des compétences a été adopté par la Communauté en 2008 à la suite d'une consultation de ses partenaires municipaux et que ce nouveau partage met justement l'accent sur ces notions de compétitivité et d'attractivité.

Gérald Tremblay, maire de Montréal : Pour améliorer notre compétitivité et notre attractivité à l'échelle internationale, il faut également s'assurer que tous les citoyens puissent tirer profit de la croissance espérée. La notion de cohésion sociale à l'échelle du territoire du Grand Montréal devient alors primordiale. Dès 2003, la Communauté s'est dotée d'une vision stratégique visant notamment à garantir un développement harmonieux et équitable ainsi qu'un environnement de qualité à tous les citoyens de son territoire. Le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013*, adopté en 2008, s'inscrit dans cette logique et permettra d'améliorer les conditions de logement des personnes éprouvant des difficultés à se loger convenablement.

Michel Gilbert, maire de Mont-Saint-Hilaire : Les principes associés au développement durable doivent aussi s'appliquer aux différents outils adoptés par la Communauté si l'on souhaite réellement agir sur la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal. Là encore, les deux échelles s'entrecroisent puisqu'il faut penser globalement pour agir localement. Sur le plan environnemental, il en va ainsi du nouveau règlement sur l'assainissement des eaux adopté en 2008. Ce nouveau règlement remplace les 56 règlements anciennement en vigueur sur le territoire du Grand Montréal afin de garantir une même qualité environnementale à l'ensemble des citoyens. Le financement de projets améliorant l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau, tout en protégeant les écosystèmes, permet également d'aménager un cadre de vie plus agréable pour la population de tous les secteurs géographiques de la Communauté tout en favorisant la protection de la biodiversité.

On parle beaucoup de nouvelle gouvernance lorsqu'on fait référence à la Communauté métropolitaine de Montréal. Pourquoi ?

Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne : Chaque année, les élus municipaux de la région métropolitaine de Montréal sont appelés à travailler ensemble. Plus de 40 élus siègent aux différentes instances de la Communauté. Une multitude de questions sont réglées au sein de ces instances en tenant compte à la fois des objectifs métropolitains et locaux. Si des consensus sont parfois difficiles à établir, nous parvenons, avec le temps et la bonne volonté de tous, à des solutions qui contribuent véritablement au développement du Grand Montréal, comme en témoigne la nouvelle position adoptée en matière d'aménagement du territoire.

Gilles Vaillancourt : Aujourd'hui, il ne fait plus aucun doute que la création de la Communauté apporte une valeur ajoutée. Les échanges dont parle M. Robitaille participent à cette nouvelle gouvernance métropolitaine qui se met en place et se renforce au gré des dossiers traités à l'échelle du Grand Montréal. Même s'il reste encore beaucoup à faire, il est certain qu'un des résultats les plus concrets de la création de la Communauté est d'avoir amené les élus de la région métropolitaine à mieux travailler ensemble. C'est notamment d'une seule voix que nous nous sommes exprimés devant la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale chargée de réfléchir au dossier de la gestion des matières résiduelles. Les cinq secteurs géographiques de la grande région de Montréal ont ainsi fait front commun pour s'assurer que la gestion de ces matières s'inscrive dans une perspective de durabilité. En concrétisant, dans ses différents dossiers, l'émergence d'une nouvelle gouvernance à l'échelle métropolitaine, la Communauté facilite non seulement la coordination des actions, mais aussi leur mise en œuvre.

Claude Gladu : La prise en compte des réalités multiples, souvent distinctes, des différents secteurs géographiques de la Communauté, pour en arriver à une position commune, sert bien l'ensemble des citoyens du Grand Montréal. À titre d'exemple, la Communauté métropolitaine de Montréal, l'agglomération de Montréal et l'agglomération de Longueuil se sont associées et ont convenu de procéder à une étude conjointe en ce qui a trait au corridor Champlain afin d'optimiser leurs réflexions. Par ailleurs, conformément à l'entente historique signée entre la Communauté et le gouvernement du Québec sur le financement du déficit du métro de Montréal, un comité de travail réunissant des élus des cinq secteurs de la Communauté a également été mis en place à l'automne 2008. Les travaux de ce comité portent sur les modifications à apporter à la gouvernance du transport collectif dans la région de Montréal afin de renforcer l'imputabilité des élus municipaux et de rendre plus équitable son cadre financier.

En 2008, les dossiers entourant la gestion des matières résiduelles ainsi que ceux entourant la planification et le financement du transport collectif métropolitain ont occupé beaucoup de place dans les réflexions de la Communauté. Quelles sont les raisons justifiant cet intérêt ?

Jean-Marc Robitaille : Dans un contexte marqué par le renouvellement prochain de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, tout ce qui entoure la collecte, le traitement et la valorisation des matières résiduelles intéresse particulièrement les élus de la Communauté. Les différents travaux réalisés ont non seulement permis d'établir une vision innovante de la gestion des matières résiduelles, mais également d'occuper l'avant-scène du débat à l'échelle nationale. Les prises de position de la Communauté en faveur de la mise en place d'un programme gouvernemental de financement pour l'implantation des équipements ont notamment su faire l'unanimité. Pour être prêts à passer à l'action, les cinq secteurs de la Communauté ont d'ailleurs entamé, en 2008, des réflexions devant conduire à la réalisation de plans directeurs régionaux des équipements de traitement et de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes.

Michel Gilbert : Pour ce qui est du transport collectif métropolitain, il s'agit d'un élément structurant qui joue un rôle majeur dans le développement et la qualité de vie des municipalités du Grand Montréal. Lorsqu'on parle de développement économique, son influence est déterminante sur la localisation des lieux d'emplois et sur la fluidité de la circulation. Sur le plan environnemental, son utilisation permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre, tandis qu'en matière d'aménagement le transport a une incidence directe sur le marché résidentiel. Toutes ces dimensions interpellent les élus de la Communauté et sont prises en compte dans les différents travaux réalisés en ce domaine. Nous avons déjà mentionné la mise en place, en 2008, du comité de travail des élus sur la gouvernance et le financement du transport collectif métropolitain ainsi que les études concernant le développement urbain dans l'axe du pont Champlain. À ceci s'ajoutent également les travaux relatifs à l'approbation des documents financiers de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et aux avis formulés en ce qui a trait à l'implantation de nouveaux équipements métropolitains.

Pour conclure, quel bilan faites-vous de l'année 2008 ?

Gérald Tremblay : On pourra considérer 2008 comme l'année où la Communauté métropolitaine de Montréal a atteint sa vitesse de croisière, soit une nouvelle étape dans la vie de notre organisation. Depuis sa création en 2001, beaucoup de chemin a été parcouru. En quelques années à peine, les avancées réalisées ont été impressionnantes et nous pouvons maintenant nous consacrer à consolider chacune de nos compétences à travers des plans et des outils innovants.

Connaissez-vous votre Grand Montréal ?

DÉCRIRE • COMPARER • COMPRENDRE

La Communauté métropolitaine de Montréal
vous invite à découvrir l'**Observatoire Grand Montréal**

Un outil interactif sur Internet pour mieux connaître
votre région et ses 82 municipalités.

observatoire.cmm.qc.ca

Communauté métropolitaine de Montréal

Observatoire Grand Montréal

L'Observatoire Grand Montréal, un outil métropolitain innovateur

Décrire, comparer et comprendre le Grand Montréal

Avec ses 3,6 millions d'habitants, la région métropolitaine de Montréal est un espace complexe à l'intérieur duquel s'articulent plusieurs enjeux. Pour planifier leurs interventions adéquatement, les élus et l'ensemble des intervenants impliqués dans le développement du Grand Montréal doivent s'appuyer sur des données territoriales fiables et facilement accessibles. Il en va de même pour les journalistes, les professeurs chercheurs, les étudiants et les citoyens intéressés aux enjeux municipaux et métropolitains. Toutefois, la recherche de données à l'échelle du territoire métropolitain, de ses cinq secteurs géographiques et de ses 82 municipalités peut s'avérer une tâche ardue et fastidieuse.

Afin de répondre aux besoins énoncés, la Communauté a conçu l'Observatoire Grand Montréal, un outil unique de diffusion d'information et de données. Mis en ligne en novembre 2008 dans le cadre du colloque «Vers 2025 : Bilan et perspectives de la Communauté métropolitaine de Montréal», cet outil interactif simple à utiliser permet de décrire, de comparer, de comprendre et de suivre l'évolution de la région dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement. Des données de référence sur la sociodémographie ont également été intégrées pour faciliter l'analyse. Présentés sous forme de cartes, de graphiques et de tableaux interactifs, tous les contenus sont régulièrement mis à jour et peuvent être téléchargés sous forme de fiches PDF.

Six modules pour explorer les facettes du Grand Montréal

L'Observatoire Grand Montréal a été développé en six grands modules permettant de faciliter l'accès à l'information.

Indicateurs métropolitains

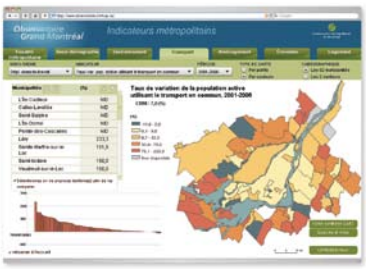

Avec ce module, on peut comparer et suivre l'évolution des secteurs et des municipalités qui composent le Grand Montréal. Les données, présentées sous forme de cartes dynamiques, de tableaux et d'histogrammes, peuvent être téléchargées sous forme de fiche synthèse. Des notes méthodologiques ainsi que les sources des données utilisées sont disponibles pour chacun des indicateurs.

Tableaux de bord

Grâce à un ensemble d'indicateurs spécialisés, cette section se penche sur la mise en œuvre des outils de planification de la Communauté. Le premier tableau de bord rendu disponible est celui du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR). Le prochain tableau de bord sera consacré au *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013* (PAMLSA).

Veille

Grâce à des fiches d'analyse de nature qualitative, le module de veille permet d'assurer un suivi des derniers développements dans les différents secteurs d'intervention de la Communauté. Les deux premières veilles mises en ligne traitent de la gestion des matières résiduelles et du transport en commun. D'autres veilles sont actuellement en développement.

Positionnement nord-américain

Ce module permet de comparer le Grand Montréal aux 32 autres grandes régions métropolitaines du Canada et des États-Unis. Ces régions sont en effet confrontées à des défis similaires à ceux du Grand Montréal, notamment en matière de démographie, d'économie, de transport en commun et de logement. Il s'agit des 26 régions étasuniennes de deux millions et plus d'habitants et des six autres régions métropolitaines les plus populeuses du Canada, soit Toronto, Vancouver, Ottawa-Gatineau, Calgary, Edmonton et Québec.

Périodiques

Cette section regroupe deux périodiques offrant un éclairage statistique sur différentes problématiques métropolitaines, soit *L'Économie métropolitaine* et le *Perspective Grand Montréal*. Le premier présente de façon concise la situation économique de la région sur une base trimestrielle tandis que le second propose, dans chacun de ses numéros, une analyse thématique détaillée sur un sujet touchant les domaines de compétence de la Communauté.

Réseaux et partenaires

Ce module regroupe différentes informations sur les principaux réseaux de partenariat dont fait partie la Communauté. On y retrouve également une cartographie des principales régions et agences qui, tout autour du globe, font figure de leaders en ce qui a trait aux quatre grappes économiques déjà structurées sur le territoire du Grand Montréal, à savoir les technologies de l'information, l'aérospatiale, les sciences de la vie, ainsi que le cinéma et la télédiffusion.

Pour plus de renseignements : http://observatoire.cmm.qc.ca

Line Beauchamp
Ministre du
Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Le développement des technologies de l'environnement : une réponse concrète aux enjeux de développement durable

En juin 2006, le Québec s'est doté d'un plan d'action sur les changements climatiques dont l'adoption a marqué une étape majeure dans la construction d'une société où le développement durable et la protection de l'environnement sont au centre des priorités et des choix collectifs.

La mise en œuvre de ce plan va bon train et, en matière de lutte contre les changements climatiques, elle fait aujourd'hui du Québec un chef de file à l'échelle nord-américaine. Certes, notre objectif est ambitieux; d'ici 2012, nous voulons que le Québec ait réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 6 % en deçà du niveau de 1990. Nous sommes confiants d'y parvenir, à condition que tous les acteurs de la société québécoise y travaillent ensemble.

Parmi ceux qui doivent être partie prenante des efforts du gouvernement du Québec, le milieu municipal joue un rôle déterminant. Les municipalités peuvent déjà se prévaloir de plusieurs programmes d'aide, financés par le Fonds vert, pour stimuler leurs diverses initiatives en matière de protection de l'environnement. Tout récemment, j'ai lancé le programme Climat municipalités afin d'encourager ces dernières à réaliser ou mettre à jour leurs inventaires d'émissions de GES, à élaborer des plans d'action visant leur réduction ainsi qu'à se munir de plans d'adaptation. Le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour améliorer le bilan énergétique du Québec, réduire ses émissions polluantes et tirer profit des occasions d'affaires que représente le développement des nouvelles technologies liées à la protection de l'environnement.

Dans son dernier budget, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de soutenir le développement de nouvelles filières de bioénergies, en instaurant notamment un programme visant à aider financièrement les municipalités à implanter des installations de biométhanisation. En plus de contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de GES, ce programme répondra également à l'atteinte des objectifs de la prochaine politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Pour l'ensemble du Québec, l'installation de digesteurs anaérobies représente des investissements totaux évalués à 500 millions de dollars, investissements qui seront répartis entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les municipalités.

La mise en place d'un tel programme est une réponse concrète aux besoins des municipalités quant au traitement des déchets organiques. La gestion des matières résiduelles est un défi prioritaire au Québec, en particulier pour la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui rassemble près de la moitié de la population du Québec, soit près de 3,6 millions de personnes, et qui génère plus de 6 millions de tonnes de déchets par année.

Au moment où nous devons repenser tant nos modes de production que nos modes de consommation, le développement des bioénergies représente une formidable occasion de diversification économique pour toutes les régions du Québec. J'invite la CMM à poursuivre son engagement envers le développement durable et à mobiliser les élus des 82 municipalités de son territoire. Avec l'appui des gouvernements, elles peuvent contribuer à faire émerger une véritable économie verte, créatrice d'emplois de qualité, dans une filière d'avenir, celle des technologies vertes.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

Line Beauchamp

Québec

Commission de l'aménagement

Consensus autour d'un nouveau partage des compétences

MME FRANCINE SENÉCAL
Présidente de la commission de l'aménagement
Vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

PRÉSIDENTE

Mme Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENT

M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

MEMBRES

M. Basile Angelopoulos*
Membre du comité exécutif de la Ville de Laval

Mme Patricia Bittar[1]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Michel Desjardins*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. John W. Meaney
Maire de la Ville de Kirkland

Mme Jacqueline Montpetit[1]
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest

M. Bertrand Ward*[2]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

[1] Depuis le 21 février 2008.
[2] Jusqu'au 21 février 2008.
* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

D'année en année, le dossier de l'aménagement du territoire semble occuper une place importante dans les débats ayant cours dans les différentes instances de la Communauté. Pourquoi ?

Francine Senécal: La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* consacre plusieurs articles à la définition de notre rôle et de nos responsabilités en matière d'aménagement du territoire. La Communauté est ainsi tenue d'élaborer, d'adopter et de maintenir en vigueur, en tout temps et sur l'ensemble de son territoire, le schéma d'aménagement et de développement prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Selon l'intention initiale du législateur, les MRC et les agglomérations présentes sur le territoire de la Communauté ne devaient plus exercer de responsabilités en aménagement avec l'entrée en vigueur du schéma métropolitain. Or, lors des consultations publiques menées sur le projet de schéma métropolitain à l'hiver 2005, plusieurs élus ont exprimé leur préoccupation à l'effet de maintenir le rôle des MRC et des agglomérations en matière d'aménagement, contrairement à ce que prévoit la loi actuelle. Cette préoccupation allait devenir un enjeu majeur et la question du partage des compétences et des pouvoirs en aménagement a occupé l'avant-scène des débats jusqu'à ce qu'une proposition quant à un nouveau partage rallie l'ensemble des élus du Grand Montréal.

> ***« Ce nouveau partage des compétences pour la planification du développement du territoire métropolitain met l'accent sur les notions de compétitivité et d'attractivité. »***

Quel est ce nouveau consensus en matière d'aménagement ?

Francine Senécal: Il repose sur l'élaboration, par la Communauté, d'un nouvel outil métropolitain de planification distinct et complémentaire des schémas d'aménagement et de développement régionaux des MRC et des agglomérations actuellement prévus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Développé dans une perspective de développement durable et intégré, le contenu de cet outil métropolitain a fait l'objet d'un consensus unanime de la part des élus de la Communauté et les résolutions adoptées ont été transmises à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Les échanges vont bon train afin qu'un projet de loi reflétant ce consensus métropolitain sur ce nouveau partage des compétences soit adopté.

Actuellement, y a-t-il un exemple de cette approche de développement durable et intégré en matière d'aménagement sur le territoire métropolitain ?

Francine Senécal: Oui, en effet. Afin de renforcer la vitalité du milieu urbain existant et d'influencer l'achalandage en transport collectif, la Communauté métropolitaine de Montréal, l'agglomération de Montréal et l'agglomération de Longueuil ont convenu de procéder à une étude conjointe sur le potentiel de développement urbain dans l'axe du pont Champlain selon une stratégie intégrée combinant aménagement et transport. Les résultats de cette étude devraient être connus en 2009.

Pourquoi cet axe en particulier ?

Francine Senécal: Non seulement ce corridor de déplacement est l'un des plus achalandés du Grand Montréal, mais il constitue également un axe urbain à fort potentiel en raison des nombreux centres d'activité économique qu'il relie. Dans ce projet, il nous importait de renforcer l'offre en transport collectif tout en stimulant le potentiel de développement urbain.

Pour conclure cet entretien, j'invite également le lecteur à consulter le site Internet de la Communauté pour prendre connaissance d'autres études réalisées en matière d'aménagement, dont celle portant sur les espaces disponibles pour le développement résidentiel dans le Grand Montréal, rendue publique en juillet 2008.

LE NOUVEL OUTIL MÉTROPOLITAIN DE PLANIFICATION

Un outil qui vise:
- l'optimisation des réseaux de transport des personnes et des marchandises;
- la protection du patrimoine bâti et naturel;
- l'identification de secteurs ciblés de densification et de secteurs ciblés de planification;
- l'établissement de cibles de densité selon les caractéristiques du milieu;
- la mise en valeur des activités agricoles de la zone verte;
- la définition du périmètre métropolitain afin de soutenir une utilisation rationnelle des espaces propices à l'urbanisation selon une analyse coût/bénéfice;
- l'identification des risques naturels et anthropiques pour la santé et la sécurité.

Un outil qui comprend également:
- une vision métropolitaine;
- l'identification des défis de portée métropolitaine;
- des plans d'action et l'ensemble des moyens pour sa mise en œuvre;
- des ententes de développement à convenir avec le gouvernement pour le financement et la mise en œuvre des plans d'action;
- un monitoring (indicateurs, cibles quantifiées, mécanisme de suivi).

M. ROBERT CHARLAND
Président de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances

Une stratégie d'innovation au service de la compétitivité

Quelle place occupe le développement économique face aux autres compétences stratégiques exercées par la Communauté ?

Robert Charland : Le développement économique est une compétence-clé de la Communauté. Dans une économie basée de plus en plus sur le savoir, seules les métropoles capables de réunir, sur un même territoire, l'innovation, le capital humain et les infrastructures nécessaires pour soutenir leur développement seront en mesure de tirer leur épingle du jeu. Il va sans dire que le positionnement compétitif du Grand Montréal à l'échelle internationale ne pourra se faire sans une vision métropolitaine forte en matière de développement économique et une intégration des autres compétences stratégiques de la Communauté que sont, notamment, l'aménagement et l'environnement.

Pourquoi accorde-t-on une si grande place à l'innovation lorsqu'il est question de développement économique ?

Robert Charland : Maintenir un haut niveau d'innovation est fondamental pour assurer la compétitivité de la région métropolitaine à l'échelle internationale. Les villes et les régions innovantes sont celles qui s'organisent pour tirer le meilleur parti de leurs atouts. L'innovation s'avère indispensable, si l'on souhaite évoluer au rythme d'un monde en perpétuelle évolution. Dans ce contexte, la stratégie métropolitaine d'innovation adoptée par la Communauté précise les priorités de développement de la région, assure la mise en réseau des composantes, détermine les secteurs-clés d'innovation, met en place un processus de suivi et veille au maintien de conditions favorables. À titre d'exemple, afin d'augmenter la compétitivité du Grand Montréal, cette stratégie mise notamment sur la commercialisation des résultats de la recherche scientifique.

> *« Maintenir un haut niveau d'innovation est fondamental pour assurer la compétitivité de la région métropolitaine à l'échelle internationale. »*

Le *Plan de développement économique* adopté par la Communauté en février 2005 visait également le développement des grappes industrielles du Grand Montréal. Où en sommes-nous en ce qui a trait à cette mesure ?

Robert Charland : Les grappes métropolitaines sont un élément phare de la stratégie de développement économique adoptée par la Communauté. Le cadre de financement mis en place avec l'aide du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et Développement économique Canada a permis de financer quatre secrétariats de grappe, soit Aéro Montréal, Montréal InVivo, Techno Montréal et le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec. En 2008, la grappe des technologies propres a également reçu un financement pour son démarrage et de nouvelles initiatives pouvant conduire à la structuration des grappes du bioalimentaire et du transport urbain avancé sont en émergence.

Le financement des secrétariats de grappe est-il assuré pour plusieurs années ?

Robert Charland : La question du financement des secrétariats de grappe revêt une importance stratégique indéniable. À la fin de 2007, lorsque Développement économique Canada annonçait la fin de son soutien financier aux organismes à but non lucratif (OBNL), catégorie dont font partie les secrétariats de grappe, la Communauté a dû repenser le cadre de financement mis en place pour assurer leur santé financière. Pour ce faire, une nouvelle entente entre le gouvernement du Québec et la Communauté a été signée pour la période 2008-2010.

Sur le territoire du Grand Montréal, il y a beaucoup d'intervenants institutionnels en matière de développement économique. Quels types de liens la Communauté entretient-elle avec ces organismes ?

Robert Charland : À la Communauté, nous essayons de travailler en synergie avec ces organismes dans la mesure où notre champ de compétence en matière de développement économique nous le demande. À titre d'exemple, en 2007, nous avons mis sur pied un consortium regroupant plusieurs organismes locaux, métropolitains et gouvernementaux afin de fournir, sur une base annuelle, des données sur l'emploi des entreprises à l'échelle de 40 territoires locaux différents. Il s'agissait d'une première au Canada pour ce type de traitement de données. Étant donné le succès rencontré, il a été décidé d'ajouter un autre bulletin portant plus spécifiquement sur le capital humain afin de suivre le niveau de scolarité et la fréquentation scolaire dans la région métropolitaine de Montréal comparativement aux principales métropoles nord-américaines.

Pour conclure, quel sera, selon vous, le principal dossier de 2009 ?

Robert Charland : Sans contredit, il s'agira de la mise à jour du *Plan de développement économique* adopté en 2005. Cette réflexion permettra d'ajuster nos stratégies de développement pour un autre cycle de cinq ans.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

PRÉSIDENT

M. Robert Charland*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

VICE-PRÉSIDENTS

M. James V. Infantino
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

MEMBRES

M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Norman Girard*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Michel Kandyba
Maire de la Ville de Pincourt

M. Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire

M. Bertrand Ward*[4]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

[4] Depuis le 21 février 2008.
* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Pour plus de renseignements sur les grappes : http://www.cmm.qc.ca/grappesmetropolitaines

La Communauté adopte un nouveau règlement métropolitain sur l'assainissement des eaux

L'eau est une ressource vitale qu'il faut préserver. De ce fait, la Communauté a reçu le pouvoir de réglementer l'assainissement des eaux sur son territoire en intervenant avant leurs déversements dans le réseau d'égouts afin de limiter les rejets nuisibles pour l'environnement et les infrastructures d'assainissement.

Fruit de plusieurs années de travaux, d'échanges techniques et de consultations, un nouveau règlement couvrant le territoire des 82 municipalités du Grand Montréal est maintenant adopté.

Un projet de règlement qui actualise et rehausse les normes environnementales

Lancé en 1978, le *Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ)* et son successeur, le *Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM)*, ont favorisé la construction de stations d'épuration qui permettent aujourd'hui de traiter les eaux usées de 98 % de la population québécoise raccordée à un réseau d'égouts. Toutefois, bien qu'elles aient contribué à réduire considérablement la contamination et la charge globale des cours d'eau, ces stations ne permettent pas d'enlever tous les contaminants présents dans les eaux usées. Certains contaminants peuvent notamment se retrouver dans les cours d'eau à la sortie des stations d'épuration ou venir endommager, avant leur traitement, le bon fonctionnement des infrastructures d'assainissement (égouts et stations).

Avant l'adoption du nouveau règlement métropolitain, pas moins de 56 règlements municipaux étaient en vigueur sur le territoire du Grand Montréal afin de traiter en amont les eaux usées rejetées à l'égout. Certains de ces règlements n'avaient pas été mis à jour depuis leur entrée en vigueur dans les années 1980. En outre, la plupart d'entre eux visaient uniquement les substances toxiques inorganiques au détriment des contaminants dits persistants et bioaccumulables.

Le nouveau règlement métropolitain élaboré par la Communauté propose la mise à niveau de plusieurs normes environnementales jugées désuètes. Cette actualisation des normes reflète l'état actuel des connaissances en ce qui a trait aux impacts des contaminants sur la population, le milieu récepteur ou les infrastructures. Elle devrait permettre de réduire à la source les rejets nuisibles grâce à l'établissement de seuils limites plus sévères pour certains contaminants, l'ajout de contaminants nécessitant désormais des suivis et l'interdiction de certains d'entre eux.

En plus de rehausser les exigences en ce qui a trait à certains rejets, ce projet prévoit la caractérisation obligatoire des eaux usées pour certaines catégories d'entreprises. Ces caractérisations permettront d'évaluer la nécessité d'installer des équipements de prétraitement des eaux usées afin de respecter les normes de rejet. Pour corriger certains dépassements de charge observés, le règlement prévoit également des amendes substantielles.

Un règlement métropolitain, une application locale

Ce nouveau règlement métropolitain ne modifiera en rien le rôle du gouvernement du Québec en ce qui a trait à l'assainissement des eaux. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demeure responsable du suivi des rejets des stations d'épuration. Les rejets dans les cours d'eau demeurent quant à eux sous la juridiction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui émet les autorisations nécessaires.

En vertu d'une convention de délégation signée avec la Communauté, les municipalités du Grand Montréal continueront également à gérer, sur leur territoire, l'application du règlement métropolitain. Elles seront responsables de l'inspection et du contrôle des normes édictées et produiront un rapport d'activités. Toutefois, la Communauté veillera à prendre les mesures nécessaires afin de vérifier l'application uniforme de la réglementation sur l'ensemble de son territoire.

Quant à l'industrie, elle devra emboîter le pas en veillant à la caractérisation périodique et détaillée de ses eaux usées. Cette caractérisation permettra à l'industrie comme à la municipalité d'intervenir de façon efficace en fonction des priorités identifiées.

Un effort collectif au profit d'un objectif commun

En uniformisant et en rehaussant les exigences réglementaires en matière de rejet des eaux usées dans les réseaux d'assainissement municipaux, la Communauté contribue à protéger le patrimoine naturel du Grand Montréal et à améliorer la qualité de vie de sa population en favorisant la récupération de l'usage des cours d'eau à des fins récréatives et touristiques, et en diminuant les risques de contamination des sources d'eau potable. Ainsi, la Communauté évolue dans le sens de son énoncé de vision stratégique qui prévoit un développement harmonieux, équitable et respectueux de l'environnement sur l'ensemble de son territoire afin que le Grand Montréal puisse être attractif dans un contexte de compétitivité à l'échelle internationale.

M. ANDRÉ BOILEAU
Président de la commission
de l'environnement
Vice-président du comité
exécutif de la Ville de Laval

Commission de l'environnement

Protéger et mettre l'environnement

Un nouveau règlement métropolitain sur l'assainissement des eaux vient d'être adopté par la Communauté. Quels sont les principaux changements apportés ?

André Boileau : Ce règlement harmonise et remplace les 56 règlements actuellement en vigueur sur le territoire de la Communauté. Il a pour objectif d'assurer la protection et la pérennité de notre environnement et des infrastructures d'assainissement en procédant, entre autres, à une actualisation des normes environnementales. Cette adoption est la conclusion d'un travail amorcé depuis plusieurs années. Les groupes environnementaux, le milieu industriel, le public et les municipalités ont notamment pu exprimer leurs attentes lors d'une consultation publique qui s'est tenue en 2007. Le rapport de consultation qui en découle a été déposé au mois de mai 2008.

Ce nouveau règlement est un pas de plus vers l'amélioration de la qualité de nos plans d'eau. Au-delà de l'aspect réglementaire, de nouveaux projets de mise en valeur des espaces en rive ont également été financés grâce au troisième *Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu*. À combien s'élèvent les sommes investies ?

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSIDENT

M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

VICE-PRÉSIDENTS

M. Sergio Pavone
Maire de la Ville de Châteauguay

Mme Monique Worth[5]
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Ginette Marotte*[6]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MEMBRES

M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Richard Deschamps*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Stéphane Desjardins*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil
Président de l'arrondissement de Saint-Hubert

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Marcel Tremblay*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

[5] Membre et vice-présidente jusqu'au 21 février 2008.
[6] Membre et vice-présidente depuis le 21 février 2008.
* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

André Boileau : En mai 2008, 17 nouveaux projets ont été financés grâce à la participation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la Communauté métropolitaine de Montréal et des municipalités concernées. Répartis équitablement entre les cinq secteurs géographiques du Grand Montréal, ces projets, dont l'objectif est d'assurer une plus grande accessibilité de la population aux berges, aux rives et aux plans d'eau du territoire, représentent un investissement total de plus de 4,5 M$. Depuis 2002, le Fonds bleu mis en place par la Communauté a contribué au financement de 70 projets d'une valeur globale de plus de 35 M$.

Les espaces verts sont également une préoccupation de la Communauté. En 2008, elle a notamment organisé, en partenariat avec la Table de concertation du Mont-Royal, un premier colloque sur l'avenir des Montérégiennes qui a réuni plus de 200 représentants des milieux scientifique, municipal, gouvernemental et associatif.

en valeur du Grand Montréal

Suite aux échanges, une vision commune a été adoptée par les acteurs en présence sur l'avenir de ce chaînon de collines composé des monts Royal, Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Saint-Grégoire, Rougemont, Yamaska, Shefford, Brome et Mégantic ainsi que de leurs corridors naturels. Ce type d'initiative est d'autant plus porteur qu'il renforce la solidarité métropolitaine et l'esprit d'initiative en faveur des espaces verts du Grand Montréal.

Depuis quelques années, la gestion des matières résiduelles occupe une place importante dans les travaux de la Communauté. Avec le renouvellement attendu de la politique québécoise 1998-2008, tout porte à croire que ce dossier sera également très actif en 2009 ?

André Boileau : En effet, il s'agit d'un dossier fondamental, comme en témoigne la publication d'un premier bilan de la mise en œuvre du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR) ainsi que la mise en ligne d'un tableau de bord. Lancé lors du *Colloque international sur les meilleures pratiques de traitement et de valorisation des matières résiduelles* qui s'est tenu à Montréal en octobre 2008, cet outil numérique offre aux municipalités et aux citoyens du Grand Montréal un accès rapide à un ensemble de données. Au Québec, seules les municipalités situées sur le territoire de la Communauté ont un accès aussi facile à la plupart des données permettant de prendre des décisions éclairées dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Afin d'arriver à une gestion qui applique le principe de l'autonomie régionale, la Communauté a également mis en place un programme d'aide financière à l'intention des cinq secteurs géographiques qui la composent pour leur permettre de se doter de plans directeurs régionaux en ce qui a trait à leurs équipements de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes. Ici encore, nos actions visent toujours la mise en commun de ressources, le partage d'informations et la collaboration afin de protéger notre environnement et sa pérennité.

Il ne fait aucun doute que la Communauté sera encore très active dans ce domaine étant donné le renouvellement prochain de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

> *« Assainissement des eaux usées, accessibilité aux espaces bleus et verts, mise en valeur des Montérégiennes et gestion durable des matières résiduelles, la Communauté passe à l'action. »*

Les équipements métropolitains

APPUYER FINANCIÈREMENT LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE MÉTROPOLITAIN

En 2008, la Communauté a contribué au financement du déficit d'exploitation du Jardin botanique (incluant l'Insectarium), du Planétarium, du Biodôme et du Cosmodôme pour une somme de 25,5 M$. De cette somme, 13,3 M$ provenaient d'une subvention versée dans le cadre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités* signée avec le gouvernement du Québec. Cette entente prévoit le renouvellement de la subvention gouvernementale annuelle pour les équipements à caractère métropolitain pour la période 2007 à 2013. La Communauté a également contribué au financement de ces équipements au moyen d'une quote-part de 12,2 M$.

« Depuis 2001, la Communauté a versé plus de 202 M$ pour financer les grands équipements métropolitains, et ce, au bénéfice de tous les citoyens de la région métropolitaine de Montréal. »

Logement social et abordable

Des initiatives qui vont au-delà du financement

Pour la Communauté métropolitaine de Montréal, la question du logement relève d'un double impératif social et économique. En effet, l'accès à un logement de qualité pour tous les citoyens est l'un des vecteurs fondamentaux de la cohésion sociale et de la qualité de vie. Le rôle joué par la Communauté en ce domaine en est un de financement, mais aussi d'analyse, de planification et de coordination des intervenants en matière d'habitation à l'échelle métropolitaine.

Remboursement de la contribution des municipalités

La Communauté joue un rôle unique au Canada en assurant un partage équitable du financement du logement social et abordable à l'échelle métropolitaine. En effet, depuis le 1er janvier 2001, date à laquelle la Communauté a été créée, les 82 municipalités du Grand Montréal contribuent, proportionnellement à leur potentiel fiscal respectif, au financement de la contribution municipale versée dans le cadre des programmes d'Habitations à loyer modique (HLM), de Supplément au loyer (PSL), AccèsLogis (ACL) et Logement abordable Québec (LAQ), qu'elles participent ou non à ces programmes. À ce jour, plus de 300 M$ ont été remboursés aux municipalités participantes.

En vertu de sa loi constitutive, la Communauté rembourse 10 % du déficit d'exploitation des habitations à loyer modique et du programme de Supplément au loyer et prend part au financement, année après année, de 35 500 unités de logements sociaux (HLM et PSL). En outre, elle rembourse 15 % des coûts de construction de projets réalisés dans le cadre des programmes ACL et LAQ. Depuis 2001, la Communauté a participé au financement de la construction de plus de 11 500 unités de logements communautaires et abordables réalisés par des coopératives, des OBNL et des OMH dans le cadre de ces programmes.

En 2008, ces remboursements représentaient le plus important poste budgétaire de la Communauté, soit 43,6 M$ sur un budget total de 93,4 M$, à savoir près de la moitié (47 %) de son budget. De ce montant, 24,4 M$ étaient consacrés aux programmes ACL et LAQ, et 19,2 M$ aux programmes HLM et PSL.

Parmi les projets de logements communautaires et sociaux inaugurés en 2008 auxquels la CMM a participé, on retrouve les projets suivants qui étaient destinés à des personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie :

- la Phase III des Demeures Sainte-Croix dans l'arrondissement de Saint-Laurent → 55 nouveaux logements;
- les Toits de Mercier dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve → 126 nouveaux logements;
- la Résidence Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest → 138 nouveaux logements.

Nouveaux investissements pour le parc HLM

Dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures*, le gouvernement du Québec annonçait, en décembre 2007, que des sommes supplémentaires seraient injectées pour assurer la rénovation, l'amélioration et la modernisation (RAM) du parc HLM. Le gouvernement consentait ainsi aux demandes énoncées par les municipalités et la Communauté depuis plusieurs années.

En vertu des ententes en vigueur, la subvention gouvernementale pour accélérer ces travaux est complétée par l'apport financier des autres partenaires, dont la Communauté. Par conséquent, le 13 novembre 2008, lors de l'adoption de son budget 2009, la Communauté majorait sa contribution financière en matière de logement social et abordable de 3,5 M$. En incluant les autres augmentations, cette contribution s'élève maintenant à plus de 54 M$.

Adoption du *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013*

Le 12 juin 2008, prenant acte des défis à relever en matière de logement social et abordable, le conseil de la Communauté adoptait à l'unanimité le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013* (PAMLSA). Celui-ci réitère la Vision 2025 adoptée en 2003 et la volonté de la Communauté d'agir afin de « bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable ». Fruit d'une vaste concertation entre les élus, les représentants des services d'habitation et les directeurs d'offices municipaux d'habitation, ce plan d'action, dévoilé officiellement en octobre 2008, vise six objectifs :

- Poursuivre le financement de programmes essentiels à la mise en place de solutions résidentielles pertinentes dans le cadre d'une planification à long terme;
- Investir dans la qualité du parc de logements sociaux et abordables;
- Répondre aux besoins des locataires qui sont souvent parmi les personnes plus démunies;
- Soutenir le développement économique de tous les secteurs du Grand Montréal;
- Explorer la pertinence de créer un guichet unique pour le logement social et abordable;
- Assurer un suivi de la situation du logement social et abordable et de la mise en œuvre du PAMLSA.

Les objectifs de ce plan ne sauraient être atteints sans la contribution de tous les intervenants en matière d'habitation. C'est pourquoi la Communauté invite tous ses partenaires à travailler d'arrache-pied au cours des prochaines années pour favoriser le développement du logement social et abordable sur son territoire, un facteur déterminant de la qualité de vie et du dynamisme socioéconomique du Grand Montréal.

Pour plus de renseignements, consultez la section Grands dossiers/logement social : http://www.cmm.qc.ca

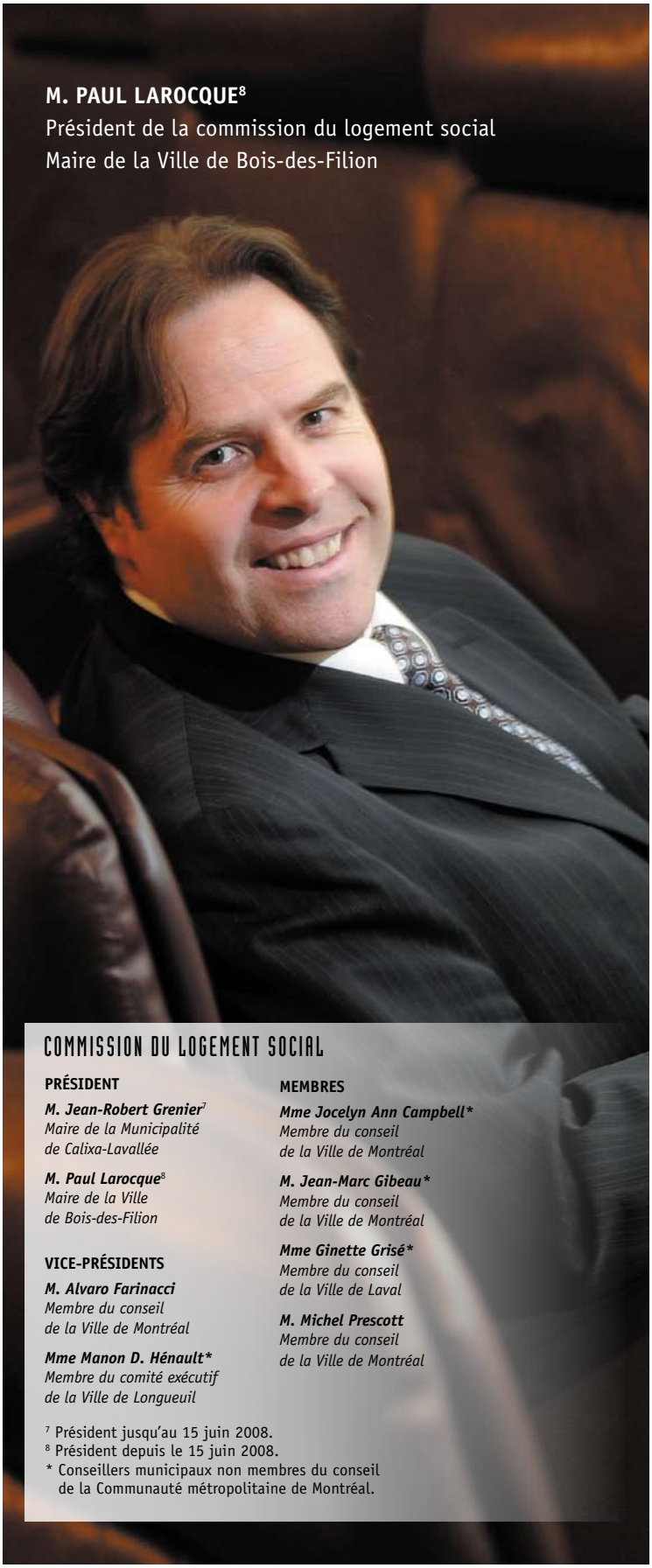

M. PAUL LAROCQUE[8]
Président de la commission du logement social
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

PRÉSIDENT

M. Jean-Robert Grenier[7]
Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée

M. Paul Larocque[8]
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

VICE-PRÉSIDENTS

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Manon D. Hénault*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

MEMBRES

Mme Jocelyn Ann Campbell*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Gibeau*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Ginette Grisé*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Michel Prescott
Membre du conseil de la Ville de Montréal

[7] Président jusqu'au 15 juin 2008.
[8] Président depuis le 15 juin 2008.
* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Commission du logement social

Un premier plan d'action voit le jour

À quels besoins répond le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013*, lancé à l'automne 2008 ?

Paul Larocque : Plusieurs signaux indiquent les besoins pressants de la population en matière de logement social et abordable sur le territoire de la Communauté. En 2008, plus de 200 000 ménages locataires à faible revenu (gagnant moins de 24 000 $ par année) consacraient 30 % et plus de leur revenu brut à se loger, limite acceptable fixée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). De ce nombre, plus de la moitié, soit près de 120 000 ménages locataires, y consacraient 50 % et plus de leur revenu brut.

> ***« Le lancement du Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013 (PAMLSA) confirme et renforce l'engagement de la Communauté pour favoriser l'accès à un logement de qualité indépendamment de sa condition économique. »***

Or, ce trop grand effort consacré à se loger diminue dramatiquement la capacité de ces ménages à assumer d'autres dépenses essentielles comme l'alimentation, l'habillement, les déplacements ou l'éducation. Par ailleurs, les listes d'attentes des OMH sont encore, malgré les efforts, toujours très longues : plus de 28 000 ménages étaient encore en attente d'un logement HLM ou d'un supplément au loyer en 2008.

Quel diagnostic pose le plan d'action au sujet de la clientèle des logements sociaux ?

Paul Larocque : Leur situation est préoccupante. On observe en effet une très grande fragilisation de ces locataires. Les résidants des HLM sont de plus en plus âgés. Ils souffrent également plus fréquemment de problèmes de santé mentale. Par ailleurs, ces locataires sont souvent des immigrants récents ou vivent des situations familiales difficiles. Cette réalité exige que les gestionnaires aient davantage de ressources, plus particulièrement en ce qui concerne l'accompagnement social de cette population. C'est pourquoi le plan d'action propose au gouvernement du Québec de consacrer des ressources supplémentaires pour les services sociaux destinés aux personnes vivant en HLM ou bénéficiant du PSL. Il est également important que le réseau des CLSC puisse aider ces personnes au quotidien.

Le plan d'action souligne également les impacts liés au nombre insuffisant de logements abordables, notamment en ce qui concerne le développement économique. Pouvez-vous nous en dire un mot ?

Paul Larocque : En effet, la pénurie de logements locatifs à laquelle plusieurs municipalités font face et, plus particulièrement de logements abordables, pourrait avoir un impact économique négatif pour ces municipalités. On constate notamment une forte croissance de l'emploi dans des secteurs où les salaires sont souvent modestes. Concrètement, pour un employé occupant un emploi à revenu modeste dans un secteur où les logements abordables se font rares, on peut penser qu'il sera plus difficile de se loger à proximité de son travail. Par conséquent, les entreprises situées dans ces secteurs et faisant appel à une main-d'œuvre peu qualifiée pourraient avoir plus de difficultés à recruter du personnel. Ce phénomène représente l'un des freins potentiels au développement économique de certains secteurs du Grand Montréal et illustre l'importance d'améliorer les conditions de logement sur l'ensemble notre territoire.

En quoi le plan d'action métropolitain permettra-t-il de faire face à ces défis ?

Paul Larocque : Chacun des objectifs poursuivis vise à lever les freins au développement en faisant appel à l'ensemble des acteurs impliqués dans la dynamique résidentielle métropolitaine.

Les interventions ciblées du PAMLSA découlent de consultations échelonnées sur plusieurs mois auprès des municipalités et des offices municipaux d'habitation de la Communauté. Sachant combien la question du logement est complexe et les difficultés à se loger étroitement liées à des problèmes de pauvreté qui outrepassent les responsabilités locales, ces interventions incitent à demeurer actifs, solidaires et vigilants à l'égard du logement social et abordable.

Comment va se traduire l'action de la Communauté dans le cadre du PAMLSA ?

Paul Larocque : La Communauté ne peut pas relever seule tous les défis énoncés dans le plan. Il faut comprendre que notre rôle en est un de planification, de coordination et de financement. Nous croyons tout de même que nous disposons d'une échelle d'intervention intéressante pour rallier les intervenants qui sont susceptibles de relever les défis que nous identifions dans le plan d'action.

L'action de la Communauté se concentrera d'abord à maintenir son implication en matière de financement du logement social et abordable. Des efforts supplémentaires seront par ailleurs consacrés pour mettre en place une veille stratégique et de référence, qui permettra notamment de suivre l'évolution des actions prévues au plan, grâce au développement d'indicateurs métropolitains. Des travaux seront également réalisés pour suivre les coûts d'intervention dans le cadre des différents programmes.

COMMISSION DU TRANSPORT

PRÉSIDENT

Mme Chantal Deschamps[9]
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Michel Kandyba[10]
Maire de la Ville de Pincourt

VICE-PRÉSIDENTS

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Ginette Marotte*[11]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Joe Magri*[12]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MEMBRES

M. Claude Dauphin[13]
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

Mme Johane Fontaine Deshaies*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. Jean-Robert Grenier[14]
Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée

M. André Lavallée
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Mme Monique Worth[15]
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Frank Zampino[16]
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard

[9] *Présidente jusqu'au 15 juin 2008.*
[10] *Président depuis le 15 juin 2008.*
[11] *Membre et vice-présidente jusqu'au 21 février 2008.*
[12] *Vice-président depuis le 21 février 2008.*
[13] *Depuis le 2 octobre 2008.*
[14] *Jusqu'au 15 juin 2008.*
[15] *Depuis le 21 février 2008.*
[16] *Jusqu'à sa démission le 2 juillet 2008.*
* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Commission du transport

Continuer à améliorer l'offre de transport collectif

M. MICHEL KANDYBA[17]
Président de la commission du transport
Maire de la ville de Pincourt

[17] *Président depuis le 15 juin 2008*

« Le transport collectif doit devenir l'un des éléments structurants de notre développement. »

En 2007, la Communauté signait, avec le gouvernement du Québec, une entente historique sur le financement du déficit du métro de Montréal. Quelles ont été les suites données à cette entente ?

Michel Kandyba : Tel que prévu à l'entente, un comité de travail a été mis en place à l'automne 2008. Ses travaux portent sur les modifications à apporter à la gouvernance du transport collectif dans la région de Montréal afin de renforcer l'imputabilité des élus municipaux, mais également à son cadre financier afin de le simplifier et de le rendre plus transparent et équitable.

Les projets de la Coalition métropolitaine pour la relance du transport en commun sont toujours ceux qui sont priorisés par les élus de la Communauté. Il s'agit du train de l'Est, de la navette ferroviaire entre l'aéroport Montréal-Trudeau et le centre-ville de Montréal, du SLR dans l'axe de l'autoroute 10 et, finalement, du prolongement du métro vers Anjou.

D'autres projets ont également été avancés. Il s'agit du bouclage de la ligne 2 du métro, du prolongement de la ligne 4 du métro à Longueuil, des tramways au centre de Montréal, des trolleybus et des autobus rapides. Ces projets exigeront des investissements de plusieurs milliards de dollars et devront faire l'objet de discussions au cours des prochains mois.

Qui siège à ce comité ?

Michel Kandyba : Étant donné l'aspect stratégique du dossier et son rayonnement à l'échelle de la région, ce comité est composé de représentants des villes de Montréal, de Laval, de Longueuil ainsi que des municipalités des couronnes Nord et Sud. Des représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal, des sociétés de transport en commun, de l'Association des conseils intermunicipaux de transport et de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) y participent aussi. Enfin, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire y siègent à titre d'observateurs.

Mis à part la gouvernance et le financement du transport collectif, des projets d'importance métropolitaine sont-ils présentement à l'étude ?

Michel Kandyba : Plusieurs projets ont été proposés dans la région pour augmenter la part modale du transport collectif et en faire une véritable solution alternative à l'automobile.

Quelles sont les autres actions de la communauté en matière de planification et de coordination du transport en commun ?

Michel Kandyba : Comme le veut sa loi constituante, la Communauté assume ses responsabilités à l'égard de l'approbation des documents financiers de l'AMT, soit le budget et le programme triennal d'immobilisations, qui s'établissent à 1 023 M$ pour la période allant de 2008 à 2010.

La Communauté peut également désavouer les tarifs de l'AMT. Elle doit en outre formuler des avis à l'égard de certaines interventions de l'AMT comme la planification stratégique et l'établissement de nouveaux équipements métropolitains.

Mais le grand défi des prochaines années sera d'identifier les priorités d'investissements privilégiées par les élus du Grand Montréal en lien avec l'aménagement du territoire.

M. JEAN-ROBERT GRENIER[18]
Président du comité consultatif agricole
Maire de la municipalité
de Calixa-Lavallée

Comité consultatif agricole

Les activités agricoles comme facteur d'attractivité et de compétitivité du Grand Montréal

Plusieurs citadins du Grand Montréal sont surpris d'apprendre que la zone agricole permanente de la Communauté représente 58 % du territoire. Quels sont les principaux enjeux que cela soulève en matière d'aménagement et de développement ?

Jean-Robert Grenier : La zone agricole permanente ainsi que les activités qui en découlent appartiennent au patrimoine collectif du Grand Montréal. D'une part, il y a des gens passionnés qui s'efforcent, jour après jour, de produire des aliments de qualité. Il importe de souligner que le secteur agricole et agroalimentaire génère plus de 140 000 emplois sur le territoire de la Communauté, soit 9 % de l'emploi total de la région. Cette contribution des activités agricoles au développement économique métropolitain est majeure et doit être prise en compte au sein des outils de planification de la Communauté. D'autre part, on ne voit plus l'agriculture de la même façon. Plusieurs questions notamment liées à la santé, à l'environnement, à la protection des paysages et à la diversité de l'offre font en sorte que le développement du secteur agricole et agroalimentaire est également devenu un enjeu de société. L'acceptabilité sociale est devenue une condition incontournable et un défi grandissant pour la gestion des usages dans les zones agricoles.

[18] *Président depuis le 15 juin 2008.*

« Un secteur agricole innovant et diversifié contribue à notre qualité de vie et participe à l'occupation dynamique du territoire métropolitain. »

Comment peut-on concilier le développement urbain et la protection des activités agricoles ?

Jean-Robert Grenier : Au Québec, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* fixe des balises quant à la protection de la zone agricole permanente. Toutefois, à mesure que l'urbanisation gagne du terrain, elle exerce de plus en plus de pressions sur le territoire agricole. Or, la perte de terres agricoles est généralement irréversible. Cette réalité est au cœur des réflexions du comité consultatif agricole de la Communauté. Au sein de ce comité, les représentants municipaux et agricoles cherchent, à travers leurs échanges, à établir des consensus entre les objectifs d'optimisation de l'espace requis pour l'urbanisation et la protection du territoire agricole, voire du développement des activités agricoles. Ces consensus s'expriment par la formulation de recommandations servant à la préparation des avis que la Communauté est appelée à formuler.

Qu'en est-il des contraintes exercées par les activités agricoles ?

Jean-Robert Grenier : Les activités agricoles génèrent des contraintes au développement et à la qualité de vie des zones urbanisées, notamment en matière environnementale. Là encore, il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'urbanisation et les activités agricoles cohabitent de façon harmonieuse et contribuent à leur développement respectif.

Pour conclure, quelle est votre vision de cette cohabitation harmonieuse ?

Jean-Robert Grenier : Le développement des activités agricoles et le développement urbain ne doivent pas être mis en opposition. Les deux participent à l'attractivité et à la compétitivité du Grand Montréal à l'échelle régionale, nationale et internationale.

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PRÉSIDENT

M. Michel Kandyba[19]
Maire de la Ville de Pincourt

M. Jean-Robert Grenier[20]
Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée

VICE-PRÉSIDENT

M. Richard Maheu
Président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

MEMBRES ISSUS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ

M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Claude Gladu
Maire de la Ville de Longueuil

MEMBRES ISSUS DU MILIEU AGRICOLE

M. Marcel Denis
Président du syndicat de Sainte-Scholastique
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

M. Bernard Isabey
Producteur agricole
Fédération UPA de Saint-Hyacinthe

M. Gilbert Mathieu
Président du Syndicat de l'UPA Laurentien
Fédération de l'UPA de Lanaudière

M. Eddy Proulx
Président de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield

[19] Président jusqu'au 15 juin 2008.
[20] Président depuis le 15 juin 2008.

LES

LONGUEUIL
MONTRÉAL
TERREBONNE
CHAMBLY
LAVAL
VERCHÈRES

30
39
33

82 MUNICIPALITÉS

1- **Baie-d'Urfé**
Agglomération de Montréal
3 984 habitants

2- **Beaconsfield**
Agglomération de Montréal
19 517 habitants

3- **Beauharnois**
Beauharnois-Salaberry
12 154 habitants

4- **Beloeil**
La Vallée-du-Richelieu
19 353 habitants

5- **Blainville**
Thérèse-de Blainville
47 504 habitants

6- **Boisbriand**
Thérèse-de Blainville
27 043 habitants

7- **Bois-des-Filion**
Thérèse-de Blainville
8 566 habitants

8- **Boucherville**
Agglomération de Longueuil
39 780 habitants

9- **Brossard**
Agglomération de Longueuil
72 707 habitants

10- **Calixa-Lavallée**
Lajemmerais
545 habitants

11- **Candiac**
Roussillon
16 294 habitants

12- **Carignan**
La Vallée-du-Richelieu
7 582 habitants

13- **Chambly**
La Vallée-du-Richelieu
23 132 habitants

14- **Charlemagne**
L'Assomption
5 728 habitants

15- **Châteauguay**
Roussillon
43 618 habitants

16- **Contrecoeur**
Lajemmerais
5 798 habitants

17- **Côte-Saint-Luc**
Agglomération de Montréal
31 965 habitants

18- **Delson**
Roussillon
7 475 habitants

19- **Deux-Montagnes**
Deux-Montagnes
17 767 habitants

20- **Dollard-des Ormeaux**
Agglomération de Montréal
49 940 habitants

21- **Dorval**
Agglomération de Montréal
18 445 habitants

22- **Hampstead**
Agglomération de Montréal
7 151 habitants

23- **Hudson**
Vaudreuil-Soulanges
5 186 habitants

24- **Kirkland**
Agglomération de Montréal
20 888 habitants

25- **L'Assomption**
L'Assomption
17 093 habitants

26- **L'Île-Cadieux**
Vaudreuil-Soulanges
137 habitants

27- **L'Île-Dorval**
Agglomération de Montréal
0 habitant

28- **L'Île-Perrot**
Vaudreuil-Soulanges
10 144 habitants

29- **La Prairie**
Roussillon
22 250 habitants

30- **Laval**
Laval
376 425 habitants

31- **Léry**
Roussillon
2 425 habitants

32- **Les Cèdres**
Vaudreuil-Soulanges
5 864 habitants

33- **Longueuil**
Agglomération de Longueuil
234 352 habitants

34- **Lorraine**
Thérèse-de Blainville
9 786 habitants

35- **Mascouche**
Les Moulins
34 475 habitants

36- **McMasterville**
La Vallée-du-Richelieu
5 365 habitants

37- **Mercier**
Roussillon
10 330 habitants

38- **Mirabel**
Mirabel
35 435 habitants

39- **Montréal**
Agglomération de Montréal
1 659 962 habitants

40- **Montréal-Est**
Agglomération de Montréal
3 923 habitants

41- **Montréal-Ouest**
Agglomération de Montréal
5 285 habitants

42- **Mont-Royal**
Agglomération de Montréal
19 276 habitants

43- **Mont-Saint-Hilaire**
La Vallée-du-Richelieu
16 003 habitants

44- **Notre-Dame-de-l'Île-Perrot**
Vaudreuil-Soulanges
10 079 habitants

45- **Oka**
Deux-Montagnes
4 726 habitants

46- **Otterburn Park**
La Vallée-du-Richelieu
8 651 habitants

47- **Pincourt**
Vaudreuil-Soulanges
11 419 habitants

48- **Pointe-Calumet**
Deux-Montagnes
6 721 habitants

49- **Pointe-Claire**
Agglomération de Montréal
30 732 habitants

50- **Pointe-des-Cascades**
Vaudreuil-Soulanges
1 079 habitants

51- **Repentigny**
L'Assomption
77 744 habitants

52- **Richelieu**
Rouville
5 293 habitants

53- **Rosemère**
Thérèse-de Blainville
14 434 habitants

54- **Saint-Amable**
Lajemmerais
8 618 habitants

55- **Saint-Basile-le-Grand**
La Vallée-du-Richelieu
15 940 habitants

56- **Saint-Bruno-de-Montarville**
Agglomération de Longueuil
24 839 habitants

57- **Saint-Constant**
Roussillon
24 449 habitants

58- **Sainte-Anne-de-Bellevue**
Agglomération de Montréal
5 306 habitants

59- **Sainte-Anne-des-Plaines**
Thérèse-de Blainville
13 296 habitants

60- **Sainte-Catherine**
Roussillon
16 570 habitants

61- **Sainte-Julie**
Lajemmerais
29 710 habitants

62- **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**
Deux-Montagnes
11 546 habitants

63- **Sainte-Thérèse**
Thérèse-de Blainville
25 781 habitants

64- **Saint-Eustache**
Deux-Montagnes
42 944 habitants

65- **Saint-Isidore**
Roussillon
2 529 habitants

66- **Saint-Jean-Baptiste**
La Vallée-du-Richelieu
3 090 habitants

67- **Saint-Joseph-du-Lac**
Deux-Montagnes
5 084 habitants

68- **Saint-Lambert**
Agglomération de Longueuil
21 973 habitants

69- **Saint-Lazare**
Vaudreuil-Soulanges
17 328 habitants

70- **Saint-Mathias-sur-Richelieu**
Rouville
4 600 habitants

71- **Saint-Mathieu**
Roussillon
1 937 habitants

72- **Saint-Mathieu-de-Beloeil**
La Vallée-du-Richelieu
2 324 habitants

73- **Saint-Philippe**
Roussillon
5 211 habitants

74- **Saint-Sulpice**
L'Assomption
3 393 habitants

75- **Senneville**
Agglomération de Montréal
967 habitants

76- **Terrasse-Vaudreuil**
Vaudreuil-Soulanges
2 019 habitants

77- **Terrebonne**
Les Moulins
96 795 habitants

78- **Varennes**
Lajemmerais
21 367 habitants

79- **Vaudreuil-Dorion**
Vaudreuil-Soulanges
26 364 habitants

80- **Vaudreuil-sur-le-lac**
Vaudreuil-Soulanges
1 330 habitants

81- **Verchères**
Lajemmerais
5 363 habitants

82- **Westmount**
Agglomération de Montréal
20 865 habitants

Source : Gouvernement du Québec, Décret 1098-2007, concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2008.

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL EN CHIFFRES

1 COMMUNAUTÉ depuis le 1er janvier 2001 • **14 MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ** dont 4 sont des villes avec compétences de MRC • **82 MUNICIPALITÉS LOCALES** dont **1 VILLE** (Montréal) de plus de 1,6 million d'habitants en 2008, **2 VILLES** (Laval et Longueuil) qui comptent entre 200 000 et 400 000 habitants, **35 MUNICIPALITÉS** qui comptent entre 15 000 et 100 000 habitants et **44 MUNICIPALITÉS** qui comptent moins de 15 000 habitants • **5 RÉGIONS ADMINISTRATIVES** dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, Montérégie) • **7 CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS** dont quatre partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière et deux dans la Montérégie) • **4 360 km² DE SUPERFICIE TOTALE** dont 525 km² de surfaces aquatiques et 2 218 km² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire • **3,6 MILLIONS D'HABITANTS EN 2008** soit près de 50 % de la population du Québec • **942 HABITANTS au km² en 2008** • **1,55 MILLION DE LOGEMENTS PRIVÉS EN 2006** dont 46,9 % sont en mode locatif • **2,3 PERSONNES PAR MÉNAGE EN 2006** • **21,2 % DES HABITANTS SONT DES IMMIGRANTS EN 2006** dont près d'un quart est arrivé entre 2001 et 2006 • **75 LANGUES PARLÉES** dont les plus parlées sont le français, majoritairement, et l'anglais • **19,4 % DES HABITANTS PARLENT AU MOINS DEUX LANGUES À LA MAISON EN 2006** • **120 COMMUNAUTÉS CULTURELLES** • **19,4 % DES HABITANTS DE PLUS DE 20 ANS DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE** • **148 MILLIARDS $CA DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ,** soit 40 000 $CA par habitant en 2007 • **1,9 MILLION D'EMPLOIS EN 2007**, soit 49 % des emplois du Québec • **178 300 EMPLOIS DANS LA NOUVELLE ÉCONOMIE EN 2007** • **7,6 MILLIONS DE TOURISTES EN 2006** • **80 MILLIONS DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 1 000 km • **1,84 MILLION D'AUTOMOBILES**, soit 1,23 véhicule par logement en 2003 • **7,3 MILLIONS DE DÉPLACEMENTS** en 24 heures en 2003, dont 67,6 % en automobile, 16,4 % en transport public, 12,2 % non motorisés et 5,1 % en autres modes • **1 AÉROPORT INTERNATIONAL** avec un trafic de 12,4 millions de voyageurs en 2007 (estimé) • **1 PORT** avec un trafic de 26 millions de tonnes de marchandises en 2007 dont 48 % par conteneurs (estimé) • **5 UNIVERSITÉS** trois francophones et deux anglophones ainsi que sept écoles affiliées et instituts de recherche comptant 176 000 étudiants en 2006 • **66 CÉGEPS ET COLLÈGES** publics et privés • **201 CENTRES DE RECHERCHE** • **60 CONSULATS ET DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES**

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Transports du Québec, Tourisme Montréal, Aéroports de Montréal, Port de Montréal, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, Conference Board du Canada, Montréal International.

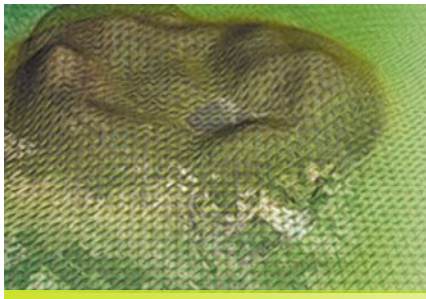

Voir la Communauté dans ses moindres détails grâce à la couverture orthophotographique du territoire métropolitain

Depuis 2005, la Communauté coordonne le financement et la réalisation de la couverture orthophotographique du Grand Montréal afin de répondre aux besoins formulés par plus de 95 organismes publics. Les photographies aériennes ainsi produites permettent de visualiser tout objet de plus de 10 cm, soit l'équivalant d'un livre de poche posé sur une table de jardin.

Les orthophotographies d'avril 2005, d'avril 2007 et de juin 2007 sont disponibles sous forme numérique ou papier et peuvent être achetées « Aux Quatre Points Cardinaux » situé sur la rue Ontario à Montréal. La Communauté prépare actuellement la réalisation d'une nouvelle couverture orthophotographique à partir d'un procédé numérique plus précis permettant notamment une modélisation 3D et la constitution d'une base de données vectorielles des caractéristiques topographiques du territoire, de son réseau hydraulique et de ses bois. Cette base de données devrait être disponible d'ici l'hiver 2010.

Exemples de résolution et d'échelle

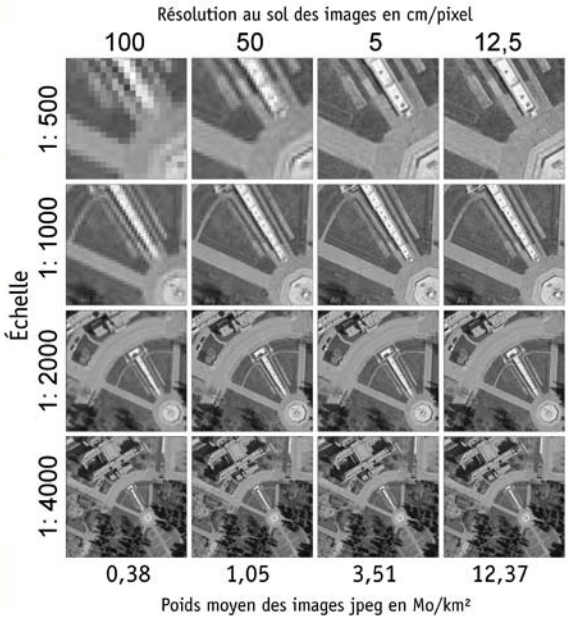

Le Grand Montréal en Perspective

Perspective Grand Montréal est une publication dont l'objectif est de dégager les tendances du développement de la région métropolitaine de Montréal. Elle propose des analyses thématiques succinctes en relation avec les compétences de la Communauté métropolitaine de Montréal soit : l'aménagement, le transport, l'environnement, le développement économique, l'habitation et les équipements, les infrastructures et les activités à caractère métropolitain. D'autres thèmes, comme la sociodémographie et la fiscalité métropolitaine, y sont également abordés.

Communauté métropolitaine de Montréal

Président
M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président
M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

Agglomération de Montréal

M. Richard Bélanger
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Patricia Bittar[21]
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

M. Claude Dauphin[22]
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Lachine

M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Saint-Laurent

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

M. James V. Infantino
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

M. André Lavallée
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire

M. John W. Meaney
Maire de la Ville de Kirkland

Mme Jacqueline Montpetit[23]
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement
du Sud-Ouest

M. Michel Prescott
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Mme Francine Senécal
Vice-présidente du comité
exécutif de la Ville de Montréal

Mme Monique Worth
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement
de Pierrefonds - Roxboro

M. Frank Zampino[24]
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard

Laval

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil
de la Ville de Laval

M. André Boileau
Vice-président du comité
exécutif de la Ville de Laval

Agglomération de Longueuil

M. Claude Gladu
Maire de la Ville de Longueuil

M. Jacques Goyette
Vice-président du comité
exécutif de la Ville de Longueuil
Président de l'arrondissement
du Vieux-Longueuil

M. Daniel Lucier
Membre du conseil
de la Ville de Brossard

Couronne Nord

M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Couronne Sud

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville
de Mont-Saint-Hilaire

M. Jean-Robert Grenier
Maire de la Municipalité
de Calixa-Lavallée

M. Michel Kandyba
Maire de la Ville de Pincourt

M. Sergio Pavone
Maire de la Ville de Châteauguay

[21] Depuis le 11 février 2008.
[22] Depuis le 3 septembre 2008.
[23] Depuis le 11 février 2008.
[24] Jusqu'à sa démission le 2 juillet 2008.

Président
M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président
M. Claude Gladu
Maire de la Ville de Longueuil

M. Claude Dauphin[25]
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. André Lavallée[26]
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Michel Prescott
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

M. Frank Zampino[27]
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard

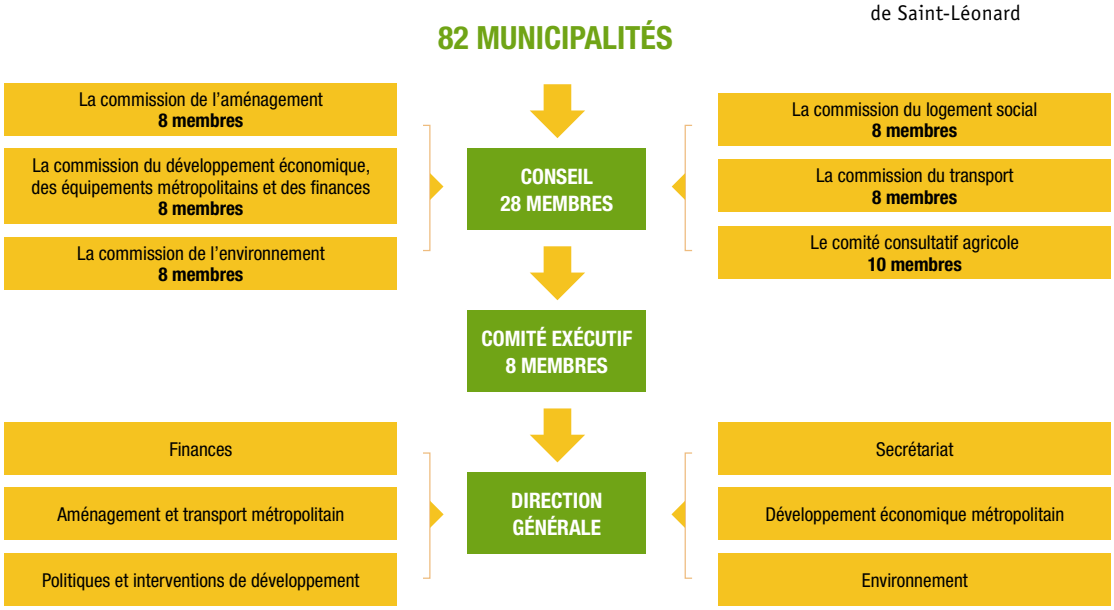

Les rencontres des instances décisionnelles

En 2008, le conseil a tenu sept assemblées publiques tandis que le comité exécutif s'est réuni 14 fois. Le conseil a adopté un total de 49 résolutions et le comité exécutif, 187. De leur côté, les commissions se sont réunies 29 fois dont 10 séances de consultation municipale et 19 réunions de travail. Le comité consultatif agricole a tenu 2 séances.

[25] Depuis le 2 octobre 2008.
[26] Depuis le 21 février 2008.
[27] Jusqu'à sa démission le 2 juillet 2008.

Mieux consommer pour moins jeter

La Communauté métropolitaine de Montréal
vous invite à consommer de façon écoresponsable.

Communauté métropolitaine
de Montréal

www.cmm.qc.ca

Dépôt légal: Juin 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-923013-70-1

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
T 514 350-2550 F 514 350-2599

www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca